

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2011 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : Mme Vèrène TSCHANZ, Présidente

**PRESENCES** : Conseil général : 46  
: Conseil communal : 9

**EXCUSE-E-S** : Mme Chantal PYTHON NICKLES (PLR)  
MM. Luigi RIO (PS), Gilbert ROUX (MV), Jacques KUENLIN (PDC)

**SECRETAIRE** : Mme Isabelle HEMMER avec la collaboration de M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2011
2. Election d'un membre du Bureau (scrutateur)
3. Commission d'évaluation des instances politiques, information
4. Informations du Conseil communal sur des dossiers en cours :
  - Projet d'appartements pour seniors au Pré Zurthanen
  - Projet de place du village
  - Projet d'extension et de transformation du centre scolaire de Grand-Pré (concours d'architecture)\*
  - Budget des investissements 2012, information préalable
  - Plan d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération
  - Divers
5. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Vèrène TSCHANZ, Présidente, ouvre la séance en saluant Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, le public, ainsi que les représentants de la presse. **Introduction**

Elle souhaite la bienvenue à Mme Valérie MIGNOT ,PDC, remplaçante de M. Vincent CLEMENT, démissionnaire. Elle informe que cette personne a été assermentée par le préfet, elle peut donc siéger valablement.

Elle souhaite également la bienvenue à M. Jean-François MONNERAT, architecte et gagnant du concours du nouveau complexe scolaire Marly Grand-Pré ainsi qu'à M. Achille DEILLON qui a organisé ce concours.

Sur demande de la Présidente, M. Marc ROMANENS, PLR, prend temporairement la place de Mme Chantal PYTHON NICKLES, jusqu'à l'élection de la scrutatrice.

Elle annonce que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour le Conseil général, elle excuse l'absence des personnes citées en titre.

Elle rappelle que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Elle relève également que le quorum de 26 est atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, présente, en préambule, la nouvelle collaboratrice du Secrétariat général Mme Isabelle HEMMER qui remplace Mme Colette MAILLARD et qui a débuté le 1<sup>er</sup> octobre. Mme HEMMER a étudié en bilingue fr/all et elle a obtenu un bachelor en Gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg, un bachelor en Droit à l'Université de Fribourg et un Master en Histoire à l'Université de Fribourg. Elle a travaillé 4 ans à la direction de Fribourg Centre, département Marketing et Communication. Mme HEMMER est très motivée par son nouvel emploi et très contente de ses débuts. Au nom du Conseil communal, il lui souhaite une très cordiale bienvenue et dit se réjouir de cette collaboration.

**Intervention du CC**

**La Présidente demande s'il y a des propositions de modification de l'ordre du jour.**

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, propose de déplacer le point « projet d'extension et de transformation du centre scolaire de Grand-Pré (concours d'architecture) » du point 4, en début de séance afin de libérer plus rapidement M. Jean-François MONNERAT, l'architecte gagnant du concours, venu présenter son projet.

**Proposition de modification de l'ordre du jour**

**La Présidente passe au vote la modification de l'ordre du jour qui est acceptée à la majorité évidente. Décision**

**4. Information du Conseil communal sur des dossiers en cours :****– Projet d'extension et de transformation du centre scolaire de Grand-Pré (concours d'architecture)**

M. Achille DEILLON, du bureau Deillon Delley architectes SA à Bulle, coorganisateur du concours, donne quelques détails concernant cette organisation.

***Intervention de M. Deillon***

Il rappelle qu'en 2010, il a élaboré, avec le Conseil communal, une planification scolaire comprenant les 2 sites de Marly Cité et Marly Grand-Pré ! Il s'agissait de faire un étalonnage des interventions et des investissements.

La première étape présentée ce soir prévoit la revitalisation du site de Marly Grand-Pré. Pour ce faire, a été mis en place un concours avec deux phases, par sélection.

Sur les 16 candidatures reçues, le Jury en a finalement retenu 10. La décision a été prise en septembre par ce Jury composé de professionnels et de non professionnels. Les différents projets sont exposés au fond de la salle. Le projet gagnant correspond parfaitement à la planification établie. L'introduction d'une idée d'extension aux bâtiments permet une évolution dans le temps, d'où l'intérêt de ce projet, voté unanimement par le Jury.

***Intervention du CC***

Le Syndic, M. Jean-Pierre HELBLING, présente le palmarès de ce concours :

1<sup>er</sup> prix : Lateltin & Monnerat Architectes SA, Fribourg

2<sup>e</sup> prix: Dfm-bd, Müller architectes sàrl, Fribourg

3<sup>e</sup> prix : Butikofer de Oliveira Vernay sàrl, Lausanne

4<sup>e</sup> prix : Page Architectes SA, Fribourg

Sur 4 prix décernés, 3 sont fribourgeois, ce qui est réjouissant !

Tous les projets seront exposés au public au complexe scolaire de Grand-Pré, du 17 au 21 octobre et du 24 au 26 octobre, de 17h00 à 19h00 à la Route des Ecoles (pavillon 3).

***Intervention de M. Monnerat***

M. Jean-François MONNERAT détaille les données du concours ainsi que du site. Il y avait la possibilité de démolir des bâtiments, d'affecter un autre pour les activités extrascolaires et la possibilité d'utiliser la zone non construite. Le choix a été fait de démolir le pavillon du centre et de retravailler le secteur de l'école primaire, sans empiéter sur la partie non construite. Avec l'idée de deux bâtiments, il y a possibilité d'échelonner les étapes et de reloger les élèves durant les travaux.

Ce secteur étant hétérogène, la proposition est de prévoir une place au centre du complexe, soit la cour de l'école, et de diviser le programme en 2 nouveaux bâtiments. M. Jean-François MONNERAT et son bureau proposent également de retravailler les circulations qui arrivent massivement du parking (axe est-ouest). Avec l'emplacement du nouveau bâtiment, cet axe est affaibli et cela donne plus d'importance à la cour de récréation.

L'utilisation des matériaux rejoint l'idée d'un développement durable. La zone verte a été épargnée. Ils ont essayé de donner une image globale sur les deux bâtiments et d'exprimer un espace commun. Par respect pour le site, la volonté de travailler avec des éléments préfabriqués ainsi que d'introduire un jeu géométrique sur les façades afin de protéger les fenêtres a été exprimée

A l'intérieur, les salles de classe sont disposées en couronne ce qui permet une relation entre les classes. L'arrivée de lumière dans les bâtiments reste un élément prépondérant.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2011**

La Présidente demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2011 appelle des remarques.

***Intervention de la Présidente***

M. Eric ROMANENS, Conseiller communal, s'étonne de ne pas voir son nom dans la liste des personnes excusées !

***Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2011 est approuvé à la majorité évidente. Décision***

### **2. Election d'un membre du bureau**

Au nom du Groupe PLR, M. Sergio MANTELLI présente la candidature de Mme Claudia CLEMENT. Il demande au Conseil général de soutenir cette candidature.

***Intervention M. MANTELLI***

***Résultat de l'élection d'un membre du bureau :***

***Résultat de l'élection***

- ***Bulletins distribués*** : ***46***
- ***Bulletins rentrés*** : ***46***
- ***Bulletins blancs*** : ***1***
- ***Bulletin nul*** : ***0***
- ***Bulletins valables*** : ***45***
- ***Majorité absolue*** : ***23***

**Est élue au bureau par 44 voix, Mme Claudia CLEMENT.**

**Obtient 1 voix :**

- **M. Sergio MANTELLI**

**L'assemblée félicite la nouvelle élue.**

### **3. Commission d'évaluation des instances politiques, information**

Mme Dominique ALT, PDC, fait un récapitulatif du but de cette Commission afin d'en informer les nouveaux venus au Conseil général. Cette Commission avait 3 objectifs :

***Intervention de Mme ALT, présidente de la Commission***

- Premièrement, évaluer l'opportunité de chaque Commission existante, sa reconstitution et/ou la création éventuelle de Commissions. Ceci a engendré la constitution de fiches signalétiques pour chacune des 23 Commissions du Conseil communal.

Pour les 18 délégations aux différentes associations régionales, aucune analyse n'a, cependant, été entreprise, car l'objectif du Conseil communal était de redéfinir le statut des délégués, dans le cadre des associations elles-mêmes.

- Deuxièmement, analyser la pertinence d'un CC à 9 membres avec une rétribution limitée et la recherche d'alternatives.

Une analyse quantitative des charges, de l'organisation et de la rémunération du Conseil communal a été faite. Après rencontre avec 5 syndicats, de Marly et de 4 autres communes, force est de constater que les soucis et besoins d'amélioration sont identiques d'une commune à l'autre.

Une autre démarche a été engagée par l'Association des communes fribourgeoises qui a fait une enquête sur la rétribution des élus. De plus, elle a édité une fourchette de rémunération.

Parallèlement à ces recherches, une interview de chaque Conseiller communal a été menée. Le constat est le suivant : si les Conseillers sont globalement satisfaits, la charge de travail est importante (500-600 heures/an). Ceci est lourd et, de ce fait, jugé comme mal rémunéré.

Sur cette base, la Commission a décidé de se focaliser uniquement sur la problématique des Commissions. Un rapport a été établi et présenté au nouveau Conseil communal.

Il y a 23 Commissions permanentes, ce qui est un nombre élevé. Les constats sont les suivants :

- a. Nombre & ancienneté des Commissions : comparativement aux 4 communes rencontrées, Marly dispose/ait de 23 Commissions (contre 5 à 17), dont plusieurs étaient en « veilleuse » pour la législature ancienne.
- b. Pluralité des fonctionnements : chaque Commission permanente était organisée selon ses propres besoins. Il n'y avait pas de règle commune de fonctionnement et peu d'objectifs de législature. Les canaux de communication sont divers.

Il y a également une pluralité de fonctionnalité, soit des buts et raisons d'être très différenciés.

- c. Lourdeur et charges de travail : outre le nombre important de réunions, il y avait également une présence multiple des Conseillers communaux. Les 9 Conseillers communaux ont, à leur actif, 545 présences cumulées «rien que pour les 23 Commissions».

- A propos du troisième objectif de la Commission, qui vise à redéfinir les modes de fonctionnement des 2 Conseils ainsi que leurs interactions, Mme Dominique ALT précise que les buts visés étaient multiples, à savoir, séparer plus clairement le traitement des affaires courantes de celles de coordination politique, ainsi qu'obtenir une plus grande implication des Conseillers généraux avec une systématisation des préavis. Ainsi, ceci mènerait automatiquement à une augmentation du degré d'uniformité ainsi qu'une réduction de la charge de travail des membres de Commissions.

Dans ce sens, la proposition de la Commission était de créer 5 Commissions « élargies » ayant pour but la coordination politique. Leur composition devait regrouper des Conseillers communaux et des Conseillers généraux. Elle était la suivante :

Répartition préconisée pour les 23 commissions permanentes CC

<p><b>Commission générale &amp; sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- com. de personnel</li> <li>- com. économique</li> <li>- com. Marly-Information</li> <li>- com. des impôts</li> <li>- com. des naturalisations</li> <li>- com. sociale</li> </ul>	<p><b>Commission événementielle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- com. culturelle</li> <li>- com. de jeunesse</li> <li>- com. de fonctionnement bibliothèque</li> <li>- com. des sports</li> <li>- com. d'exploitation Stade Gêrline</li> <li>- com. Marly-Sympa</li> </ul>
<p><b>Commission aménagement élargie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- com. aménagement, transport et énergie</li> <li>- com. des bâtiments</li> <li>- com. eaux, cavaleries, step, endiguement</li> </ul>	<p><b>Commission scolaire élargie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- com. scolaire</li> <li>- com. promotion de la santé</li> <li>- com. de la Sécurité</li> </ul>
<p><b>Commission technique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- com. de l'ordre public</li> <li>- com. de l'eau</li> <li>- com. de gestion de carrières militaires STRA</li> <li>- com. de cimetières</li> <li>- com. de l'édilité et des forêts</li> </ul>	

#### Prise de position du Conseil communal :

Le Conseil communal a donc décidé de ne pas accepter ce nouvel organigramme. Cependant, il reconnaît le besoin d'optimisation dans l'organisation des Commissions et les efforts déjà engagés seront poursuivis, en réfléchissant en permanence à l'opportunité des Commissions existantes, nécessaires à la conduite des dicastères et découlant d'obligations légales.

En effet, la préoccupation des Conseillers communaux était de voir apparaître une structure supplémentaire, qui engendrerait une complication dans la prise de décision. Le Conseil communal privilégie une bonne information au Conseil général, en particulier par les représentants de ce dernier au sein des Commissions. Mme Dominique ALT relève que le Conseil général n'est pas représenté partout, par exemple pas dans la Commission des bâtiments, au centre d'enjeux importants pour la législature.

#### Suite des opérations :

La Commission va transmettre son rapport aux groupes politiques puis, durant le premier semestre 2012, une réunion devrait s'organiser avec la Commission d'évaluation afin que le CG puisse décider le maintien ou la dissolution de cette Commission d'évaluation des instances politiques.

#### 4. Informations du Conseil Communal sur les objets en cours (suite)

##### - **Projet d'appartements pour seniors au Pré Zurthanen**

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, explique que lors de la dernière séance du Bureau, il a été décidé de convoquer les chefs de groupe pour une première séance le 2 novembre. Il s'agira de redéfinir toute la stratégie et de rediscuter des besoins, de la nature de ces maisons ainsi que la part incombant à la commune. Donc, il ne donne pas d'autres informations pour l'instant.

Avant la séance du 2 novembre, le Conseil communal fera parvenir aux chefs de groupe un ordre du jour, par email.

**Intervention du CC**

##### - **Projet de place du village**

Ce projet est intimement lié au projet précédemment cité (pré Zurthanen), puisque le site est au même endroit. Quelques travaux ont déjà été

**Intervention du CC**

entrepris avec l'architecte et des crédits ont déjà été votés. Après la pause estivale, une séance a été fixée avec l'architecte ainsi qu'une délégation du Conseil communal. Les différentes phases de l'élaboration seront définies lors de cette séance.

Un groupe de travail sera créé, à l'interne de la Commission Marly Sympa, afin d'accompagner l'architecte.

Ces dossiers vont redémarrer sous une forme un peu différente mais avec l'intention de les concrétiser.

M. Robert GIRARDIN, PS, est étonné par la lenteur de réalisation concernant ce dossier.

Il a participé à Marly-Sympa et au collège d'experts qui ont choisi le projet de M. Schmid pour cette place du village.

Avant la fin de l'année passée, des choix précis de ce qui devait être réalisé et dans quel ordre ont été précisés.

Il entend les arguments du Conseil communal, à respecter : attendre la nouvelle législature, un nouveau Marly-Sympa etc. Mais il y a d'autres arguments qui pourraient être servis et avec une importance toute aussi grande :

- l'attente de la population (depuis 2004 les Marly Cafés, la promesse de réaliser un projet de part la Commune)
- le vote du Conseil général pour un budget de réalisation déjà en 2010 et avec un vote massif !

Ce serait aussi du respect du législatif que d'aller de l'avant avec ce beau projet.

**Question de M.  
Girardin**

M. Jean-Pierre HELBLING insiste sur la nécessité de bien penser ce projet et ses étapes. Des actions ont déjà été engagées (analyse du sous-sol). De plus, les coûts de réalisation doivent être affinés. La Commission souhaite bien réfléchir aux phases importantes de réalisation de ce projet et éviter de se lancer dans une aventure sans en mesurer les conséquences. L'implication des sociétés doit être particulièrement bien réfléchi.

Il explique, cependant, être conscient de la lenteur du projet et de l'attente de la population.

**Intervention du CC**

#### **- Budget des investissements 2012, information préalable**

M. Pierre-Alain CUENNET, Conseiller communal responsable du dicastère des Finances donne la parole à ses collègues concernés par ces investissements.

**Intervention de M.  
CUENNET**

#### *Transport et communication – Routes :*

M. Maurice HORNER explique que le service de l'édilité propose la réfection générale de la route de la Colline par un revêtement bitumineux pour un montant de Fr. 260'000.-. Le service des eaux doit également y intervenir pour une mise en séparatif de certaines conduites. Il invite l'ensemble des Conseillers généraux à utiliser cette route avant la séance des budgets afin de se rendre compte de l'état du goudron.

**Intervention de M.  
HORNER**

M. Jean-Marc BOECHAT – *Aménagements routiers :*

1<sup>er</sup> objet : passage entre le Centre commercial Coop et les Ecoles avec un cheminement séparé pour les piétons et les cyclistes. Le budget est de Fr. 265'000.-.

2<sup>e</sup> objet : le Giratoire Marly-Cité est reconnu comme étant dangereux. Des études sont en cours au niveau du canton pour son amélioration, mais il ne semble pas qu'une concrétisation se fera dans un très court délai. Le

**Intervention de M.  
BOECHAT**

service technique a donc souhaité prendre les devants en proposant la création d'un trottoir sur la partie Nord pour que les gens puissent, sans danger, passer du Publiet jusqu'à l'arrêt de bus et les écoles. Ce projet dépend de l'aménagement du carrefour, mais ainsi les piétons seront plus en sécurité. Le budget est de Fr. 170'000.-.

3<sup>e</sup> objet : aménagement de la Route de la Gérine. Cette route est également dangereuse. En 2010, une enfant a été renversée par une voiture. Cette route doit donc être améliorée et disposer d'un minimum de sécurité, soit un trottoir sur toute sa longueur. Le budget est de Fr. 700'000.- ventilé comme suit : Fr. 200'000.- à charge de l'exercice 2012 et Fr. 500'000.- à charge de l'exercice 2013.

*Protection des eaux et assainissements :*

Remplacement du collecteur (route du Centre). M. Olivier LE CAM, Conseiller communal, responsable du Dicastère « Eau, épuration, cours d'eau, naturalisation » rappelle la problématique de la taxe de base. Le remplacement du collecteur aurait pu être financé par la taxe de base, mais en l'état actuel des choses sera financé par l'emprunt. Il rappelle la manière dont sont structurées les taxes dans le domaine de l'épuration. Elles sont triples, soit :

- d'abord une taxe de raccordement obligatoire pour tout le monde.
- une taxe d'exploitation, ensuite, qui est proportionnelle à la consommation d'eau (cf. pollueur-payer). Actuellement Fr. 1.50.- par m<sup>3</sup> d'eau potable qui est facturé pour l'épuration.
- troisièmement une taxe de base dont l'objectif est double, soit un provisionnement pour le maintien de la valeur à neuf des installations, ainsi que la couverture des frais financiers (incompressibles). De ce fait, la taxe est très élevée.

Etant donné que les frais financiers sont incompressibles, la seule marge de manœuvre serait de jouer artificiellement sur le provisionnement du maintien de la valeur à neuf.

La loi demanderait de provisionner Fr. 970'000.-. Le service propose de ne provisionner que le tiers du montant afin d'alléger le montant de la taxe de base pour les citoyens, ceci en accord avec le service de l'environnement. Le but serait d'augmenter graduellement cette taxe.

Ce qui posait problème lors de la dernière législature était la manière d'encaisser cette taxe de base. Le but est de faire un ratio (somme à encaisser/m<sup>2</sup>). Mais les indices utilisés posaient problème et lésaient certains propriétaires. Le service fait une proposition transitoire en opérant un effet de lissage. Toutes les villas individuelles, indépendamment de la zone, seraient affectées d'un indice (IBUS) de 1,65.

Le seul défaut d'un provisionnement de 30% est de prolonger artificiellement la durée de vie des collecteurs. Dans les années à venir, il serait impératif d'augmenter la provision afin de ne pas tripler cette durée de vie.

Les gros travaux à venir vont concerner les collecteurs d'eau pluviale, ainsi que la mise en séparatif d'une grande partie de ces collecteurs. Ici, le principe du pollueur-payeur n'est pas respecté car de grandes quantités d'eau potable sont envoyées à la STEP.

M. Oliver LE CAM propose de ne pas lier la taxe de base à celle d'exploitation. Bien que la consommation d'eau baisse, les frais de maintien des collecteurs, quant à eux, continueront d'augmenter. La taxe de base doit être fixe et connue à l'avance.

Le remplacement du collecteur à la Rte de la Colline se fera sur environ 100 mètres. Le vieux collecteur sera enlevé et remplacé par deux nouveaux collecteurs. Le budget est de Fr. 210'000.- et constitue un

**Intervention de M. LE CAM**



investissement à long terme.

*Ordures ménagères :*

Travaux sur la place container Marly Centre Fr. 200'000.-

M. Maurice HORNER explique que l'infrastructure actuelle de cette déchetterie doit être revue et corrigée, pour tenir compte de son mauvais état et de l'environnement.

***Intervention de M.  
HORNER***

**– Plan d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération**

M. Jean-Marc BOECHAT indique que ce plan va être mis en consultation publique. Il voudrait inciter les Conseillers généraux à se plonger dans ce dossier.

***Intervention de M.  
BOECHAT***

Les avantages de l'Agglomération ont été répertoriés par différents bureaux. Elle a l'avantage de se trouver encore dans un périmètre de verdure. Il a été décidé de préserver ces zones vertes et des les inclure dans l'aménagement global.

1<sup>e</sup> explication : cartographie des axes de circulation de l'agglomération. Les zones de circulation des transports publics sont également intégrées au projet d'agglomération. M. BOECHAT informe l'assemblée que le plan d'agglomération ainsi présenté fait office de plan directeur au sens de la législation cantonale. Il comportera donc des parties liantes.

2<sup>e</sup> explication : cartographie des zones d'urbanisation compactes. Il s'agit des zones à forte densité. L'agglomération compte, d'après ses plans, augmenter sa population de 36'000 habitants d'ici 2030 ainsi que de 17'000 emplois.

3<sup>e</sup> explication : cartographie des zones de densification et d'extension.

4<sup>e</sup> explication : carte synoptique du réseau des transports publics. Il faut relever que sont incluses les futures stations du RER Fribourgeois. En effet, il est impossible d'amener 80 bus par heure à la gare. Le but serait de proposer un système de bus qui dépose les voyageurs aux stations du RER. A Marly, une deuxième ligne est prévue. La ligne bleue (transverse) relierait Marly à Givisiez.

5<sup>e</sup> explication : structures en mobilité douce. Il est prévu une transagglomération en mobilité douce, c'est-à-dire la possibilité d'aller de Avry-sur-Matran jusqu'à Düdingen par des chemins de mobilité douce. Le Premier projet d'Agglomération n'en comportait pas.

6<sup>e</sup> explication : Transport individuel motorisé (tout véhicule). Présentation des axes avec prise en compte du pont de la Poya et des axes de contournement.

Le document de l'agglomération contient deux parties, soit un plan directeur régional ainsi qu'un projet d'agglomération qui est destiné aux fonds d'infrastructure de la Confédération. Pour cette dernière partie, le bureau a l'obligation de présenter des mesures concrètes chiffrées. M. Jean-Marc BOECHAT fait un survol de cette dernière partie.

Cependant, les mesures prioritaires de la mobilité douce n'englobent pas réellement notre Commune sur les grandes options, cependant, le détail démontre que Marly sera inclus.

Les quatre axiomes de base du développement et principalement les grands projets stratégiques ne sont pratiquement liés qu'à une seule commune (Fribourg). Or, le but devrait être de lier toutes les communes de l'Agglomération. Notre commune n'est, quant à elle, pas incluse dans les parties dites liantes qui s'arrêtent à la Pisciculture.

M. Jean-Marc BOECHAT invite les Conseillers généraux à se pencher sur toutes les parties liantes, en particulier les chapitres 5 et 6.

Suite aux questions de MM. Edgar SCHORDERET, PDC, et Sergio MANTELLI, PLR, M. BOECHAT convient que les remarques concernant le projet d'agglomération 2<sup>e</sup> génération peuvent être formulées auprès de la Commune durant le délai imparti, soit jusqu'au 10 novembre au plus tard.

#### **- Divers**

##### **Convention Villarsel, Pierrafortscha et Marly concernant le cercle scolaire :**

Mme Françoise SAVARY, responsable du Dicastère de l'enseignement et de la formation, explique que le 2 septembre la nouvelle convention a été signée entre les communes du cercle scolaire. Cette nouvelle convention relative au cercle scolaire prévoit la répartition des frais entre communes à raison de 75% en fonction de la population légale et de 25% en fonction de la population pondérée par l'indice du potentiel fiscal (IPF).

Elle introduit un préciput de 34% à charge de Marly sur les frais du service de la dette, qui sont désormais intégrés aux coûts à répartir.

Selon les dispositions de la convention précédente, les deux autres communes du cercle payaient un montant par élève effectivement scolarisé, et le coût par élève était calculé sur le principe d'un écolage; il n'intégrait par exemple ni les charges de l'accueil extrascolaire, ni celles du service de la dette.

Selon ce principe, sans enfant scolarisé, la commune ne payait rien, alors que les charges des infrastructures pesaient pourtant toujours dans le ménage communal marlinois.

La nouvelle convention étant basée sur une répartition des frais en fonction de la population, cela signifie que les contributions des deux autres communes du cercle resteront constantes, indépendamment du fait qu'elles n'aient peu, voire pas d'élève scolarisé.

Elle participera aussi par exemple pour le nouveau bâtiment scolaire au niveau de la dette.

*Intervention du CC*

##### **Réponse à la question M. Sylvain GRANDJEAN, PS, concernant une actualisation de l'étude démographique**

En préambule, Mme SAVARY tient à relever que l'étude démographique de 2005 est un excellent travail, effectué avec une méthodologie pertinente. Comme tout travail en la matière, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit de projections, basées sur des statistiques. Nombreuses sont les inconnues et de multiples paramètres peuvent entraîner des distorsions entre projections et évolution réelle des effectifs.

Mme SAVARY cite l'exemple des immeubles des Coquelicots, qui n'ont généré qu'un nombre restreint d'enfants, contre toute attente. Autre exemple, 80 logements ont été mis sur le marché en 1997, et les statistiques d'effectif montrent un écart de + 44 élèves entre 1998 et 1999. Ces deux exemples permettent de constater que des événements similaires n'entraînent pas forcément des conséquences identiques.

*Intervention du CC*

Ceci dit, et pour répondre à la demande de M. GRANDJEAN, le Conseil communal considère qu'il n'y a pas lieu, en l'état actuel, d'actualiser l'étude démographique de 2005. En effet, le Conseil rappelle que les constructions prévues à Marly Grand-Pré correspondent à l'assainissement des pavillons 1 et 2 existants, et qu'elles sont calibrées pour répondre à des besoins avérés et actuels.

**Informations sur quelques états financiers**

M. Pierre-Alain CUENNET précise qu'il s'agit d'un état des lieux et que ceci peut être utile pour le futur. Ce document sera envoyé à tous les Conseillers généraux par email d'ici le 14 octobre 2011.

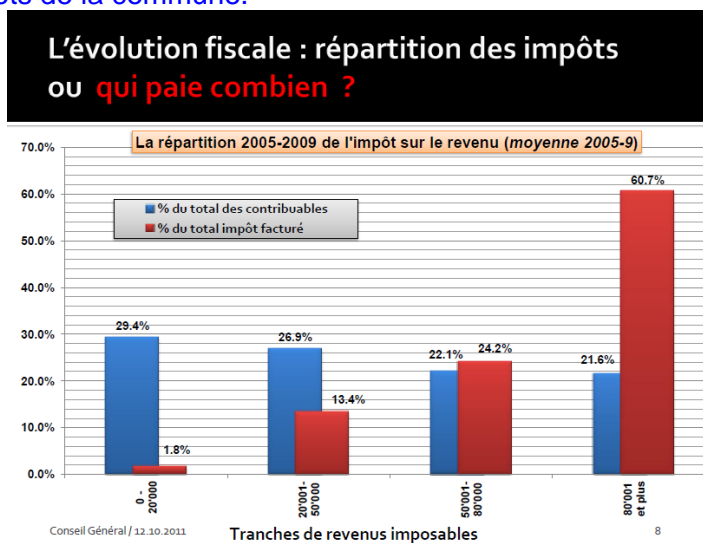
**Intervention du CC**

Evolution des comptes de fonctionnement de 2000 à 2011 : M. Pierre-Alain CUENNET débute sa présentation par *l'évolution des comptes de fonctionnement de 2000 à 2011*. Les charges ainsi que les produits totaux ont une courbe de croissance similaire, voire quasiment identique pour l'année en cours.

Cependant, concernant *la part des charges liées*, un changement important est à prendre en compte, soit l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière. Contrairement aux idées préconçues, les charges ont tendance à être stables, voire même à diminuer.

Concernant les *résultats comptables* des 11 dernières années, il faut relever que 8 années escomptaient un résultat négatif et 3 seulement un résultat positif. L'année 2011 s'annonce bien et se dirige vers des chiffres noirs.

Quant à *l'évolution fiscale*, il faut noter que depuis 2008, il y a une tendance positive pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune. Il faut compter avec une évolution positive d'environ 2,66%. A noter que pour la répartition des impôts, 21,6% des contribuables paient le 60,7% des impôts de la commune.



M. Pierre-Alain CUENNET survole le dernier tableau représentant *l'évolution de la dette communale*, qui a tendance à diminuer. La dette brute actuelle est de Fr. 23'700'000.-, la dette nette de Fr. 17'960'000.- (déduction faite des liquidités et capitaux disponibles).

Mme Dominique ALT, PDC, remercie pour cette présentation et la complète en expliquant que s'il y a 8 exercices en rouge, cela était principalement dû à la politique du Conseil d'utiliser le compte de fonctionnement pour financer les investissements (env. 1 million de francs par année).

**Intervention de Mme ALT**

## 5. Divers

### - Réponse à la question de M. Pascal BONGARD, PDC, concernant la colonie

M. Eric ROMANENS, Conseiller communal explique que la colonie aura lieu en 2012. L'ancienne association a été dissoute le 14 septembre 2011 puis reprise par Mme Marie-France MAGE et d'autres personnes et s'appellera « Marly colo ». Les montants versés par la Commune seront mis à disposition de cette nouvelle association ainsi que le solde de l'ancienne association (y compris le matériel). M. ROMANENS remercie toutes les personnes qui ont participé à l'opération « porcinet », ainsi qu'au tir des Conseillers.

*Intervention du CC*

### - Ouverture de LIDL

M. Benjamin PAPAUX, UDC, demande si la firme LIDL s'est acquittée du montant qu'elle s'est engagée à payer (trottoirs et autres). M. Jean-Pierre HELBLING rétorque que toutes les factures ont été envoyées et jusqu'à ce jour, elles ont été honorées. Après avoir pris contact avec LIDL suisse, il explique que cette société avait renoncé à ouvrir en période estivale et prévoit de le faire en octobre. M. HELBLING précise s'être donné un délai jusqu'à mi-octobre avant de relancer cette entreprise.

*Intervention de M. PAPAUX*

### - Fin des transports scolaires en petit bus

Mme Line WIDMER-COMMENT, PDC, explique que 2012 marquera la fin des transports scolaires en petit bus, c'est-à-dire les déplacements à la patinoire, à la piscine, pour le sport scolaire facultatif et les sorties. Il faudra un permis poids lourds pour conduire ce bus. Elle suggère alors d'utiliser les transports publics comme solution alternative, en négociant par exemple avec les TPF, ou alors de trouver une solution dans le cadre de l'Agglomération.

M. Jean-Marc BOECHAT abonde dans ce sens et précise que la discussion sera plus ouverte avec la nouvelle direction des TPF.

*Intervention de Mme WIDMER-COMMENT*

### - Visite de l'ouvrage du pont de la Poya

La Présidente, Mme Vèrène TSCHANZ, propose de visiter le chantier de l'ouvrage du pont de la Poya, visite qui se déroulera au moins de janvier. Des informations complémentaires suivront.

*Intervention de la Présidente*

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la séance à 21 h 35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Vèrène TSCHANZ

Luc MONTELEONE